L'ABEILLE.

CONDITIONS :

Dix piastres par an—payables six mois d'avance.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention, par écrit *au bureau* de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en anglais et en français, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de *quinze* lignes, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées aux Editeurs doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

PARA TAMPICO,

La goleta mejicana **FLETCHA**, su capitan Nichols, admite carga y pasageros. Acudir à bordo, ó a

TUYÉS y Comp.

29 de abril calle Real, no. 106

POUR BOSTON,

Le beau navire, paquebot régulier, **HELEN-MAR**, capitaine Holmes, ayant la moitié de son chargement engagée, partira sans délai. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, ou à

27 avril STETSON & AVERY.

POUR BOSTON.

Le brick fin voilier, (paquet régulier) **WILLIAM**, cap. J. A. Collins, ayant une grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, ou à

27 avril. STETSON & AVERY.

POUR SISAL.—Le beau brick **ADMITTANCE**, capitaine V. Tilyon. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

28 avril. J. W. ZACHARIE & CO.

A FRETER.—Le brick (A. I.) **ELVIRA**, capit. Grace. S'adresser à

27 avril. W. G. HEWES.

A FRETER.—Le joli navire **CANTON PACKET**, capit. Abbord, de 312 tonneaux. S'adresser à W. [illegible]

27 avril. rue du Camp, no. 9.

PASSAGE POUR NANTES.

On prendra quelques passagers à bord d'un superbe navire (A No. 1) qui partira le 10 mai. S'adresser à

JOHN GARNIER,

26 avril—13 rue St. Louis.

A FRETER—Le navire **SARAH & CAROLINE**, cap. Prince, du port de 1350 balles de coton. S'adresser à

19 avril LINCOLN & GREEN.

POUR MARSEILLE.— Le brick **VENUS**, partira le 5 mai prochain. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine à bord, ou à

18 avril G. MARMICHE.

POUR NEW-YORK.

La belle goëlette **JUSTICE**, capitaine Springer, partira sous le plus bref délai. S'adresser à Wm. G. HEWES,

16 avril rue du Camp, no. 9

POUR CHARLESTON.—Caroline du Sud.

Le brick fin voilier, **ILSLEY**, a déjà la plus grande partie de son chargement arrêtée, et sera promptement expédié. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

12 avril. J. W. ZACHARIE & CO.

POUR PORTSMOUTH.—(N. H.)

La goëlette fine voilière, **LEADER**, capit. Flanders, partira dans quelques jours ; elle peut loger plusieurs passagers, et prendre 50 balles de coton sur le pont. S'adresser à

12 avril. LINCOLN & GREEN.

A LOUER.

La maison occupée en ce moment par Mr. Péguillan, située en face de la halle aux boucheries, entre les rues Madisson et Dumaine.—Possession sera donnée le 15 de mai prochain. S'adresser à P. F. DUCONGÉ,

22 avril au coin des rues Conti & Chartres.

A VENDRE.

A UN, DEUX, ET TROIS ANS DE TERME.

1o. **UNE MAISON** neuve, solidement construite, à trois étages, située rue St. Philippe, entre les rues Royale et Condé; elle est louée à raison de $1800 par an.

2o. **UNE MAISON** à deux étages, située rue Condé ; elle est louée à raison de $1560 par an.

3o. **UN TERRAIN** de 32 pieds de face sur 120 de profondeur, sur lequel se trouvent une cuisine et autres bâtisses ; ce terrain est situé rue Condé, entre les rues St. Philippe et Dumaine, et est loué à raison de $260 par an.

4o. Un **CHARRETIER** et un **TOMBEREAU**, loués à raison de $350 par an.

☞ Pour plus amples informations, s'adresser à M. Charles Paret. 18 avril—☞

$10 DE RECOMPENSE.

A quiconque ramènera à l'habitation A. Lesseps, à deux milles au-dessous de la ville, deux CHEVAUX anglais, égarés depuis le 22 du courant : l'un est gris pommelé, de bon entretien et à côté ronde, âgé d'environ huit ans, l'autre, couleur capelle clair, très bien fait, âgé de trois ans et demi, tous deux sans marque ni étampe. S'adresser à

27 avril. T. NICOLET & CO.

Le soussigné a l'honneur de prévenir le public que la société [illegible] son de Plumard [illegible] commun accord et [illegible] dit établissement connu sous le nom du *Café Tricolore*; il tiendra toujours une table d'hôte et des pensionnaires au premier étage. Il profite de cette occasion pour annoncer aux habitués de cet établissement, qu'il pourra disposer de plusieurs salons particuliers où on sera servi pourvu que l'on commande le repas d'avance; il fera tous ses efforts pour justifier la bienveillance dont le public l'a honoré jusqu'à ce moment.

23 avril. PLUMARD.

ENTREPOT DE COUVERTURES Françaises de Granier, chez J. MAGER.

MAQUEREAUX.—100 barils maquereaux no. 2, en débarquement du brick Soule, de Boston, et à vendre par

7 avril *STETSON & AVERY.*

CAFÉ—550 sacs café fin vert, maintenant en débarquement du brick Julia de la Havane, et à vendre par

16 avril THAYER, HURD & CO.

REÇU et en débarquement du brick Général M' Comb, venant de Marseille : 100 barriques vin, 98 barils amandes, 50 jarres do. 475 paniers huile, 360 dugdales do. 250 caisses cornichons assortis, 200 do. fruits à l'eau-de-vie, 400 paniers anisette, 1000 cordes d'ail, 10 balles bouchons, 300 caisses souffre en rouleaux, et 30 quintaux étoupe, à vendre par

20 avril J. W. ZACHARIE & CO.

100 SACS Café fin vert, en débarquement du brick Belvidere, vis-à-vis les Magasins bleus, à vendre par

4 avril J. W. ZACHARIE & Co

VENTES A L'ENCAN.

LUNDI 23 mai prochain, à dix heures du matin, dans la paroisse St. Charles, (côté des Allemands,) sur la sucrerie où résidait ci-devant Pierre Bauchet St. Martin, père, à la requête de Mariane Perret, veuve de Pierre Bauchet, et celle des héritiers du dit St. Martin père, il sera procédé par l'hon. Jean Marie Morel Guiramand, juge de la dite paroisse et y remplissant les fonctions d'encanteur public, à la vente à l'encan et au plus offrant et dernier enchérisseur, des propriétés suivantes et autres effets appartenant à la communauté qui a existé entre la dite veuve et son époux décédé ; savoir :

1o. **PROPRIÉTÉ FONCIÈRE.**

Une portion de terre située dans la paroisse St. Charles, sur la rive droite du Mississipi, à environ un mille et demi au-dessus de la sucrerie sur laquelle résidait ci-devant feu Pierre Bauchet St. Martin, père, mesurant environ deux arpens de face sur quatre-vingts de profondeur, bornée d'un côté par la terre de Charles Perret aîné, et de l'autre par celle de la veuve de Neubourg, ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent, telles qu'elles sont décrites dans l'inventaire de la dite succession qui sera soumis aux assistants au moment de la vente.

2o. *ESCLAVES.*

1. Tom, nègre américain, de champ, âgé d'environ 40 ans.
2. Louis nègre américain, de champ, âgé d'environ 22 ans.
3. Jesse, nègre américain, de champ, âgé d'environ 33 ans.
4. Ned, nègre américain, de champ, environ 23 ans.
5. Azic, nègre créole, charretier, environ 40 ans.
6. Maximin nègre d'Afrique, (ayant une hernie) de champ, environ 35 ans.
7. Robert, nègre américain, de champ, environ 22 ans.
8. Bob, nègre américain, de champ, environ 20 ans.
9. Azic, nègre américain, un peu charretier, environ 22 ans.
10. James, nègre américain, de champ, environ 20 ans.
11. George, nègre d'Afrique, un peu charretier, environ 20 ans.
12. Dick, nègre américain, charretier, environ 20 ans.
13. Sam, nègre américain, bon à tout, environ 24 ans.
14. William Chicot, nègre américain, charretier, environ 20 ans.
15. [illegible] nègre créole, (race Sambo,) charretier, environ 20 ans.
16. Henry, nègre américain, charretier, environ 22 ans.
17. Gros John, nègre américain, de champ, environ 23 ans.
18. Joe, nègre américain, de champ, environ 20 ans.
19. Baptiste, nègre d'Afrique, de champ, environ 55 ans.
20. Prosper, nègre créole, charretier, environ 18 ans.
21. John, nègre créole, charretier, environ 20 ans.
22. Raphaël, nègre créole, charretier, environ 40 ans.
23. Jean Baptiste, nègre créole, charretier, environ 35 ans.
24. John Trot, nègre américain, charretier, environ 22 ans.
25. Victorin, nègre créole (ayant une hernie) de champ, environ 18 ans.
26. William Johnson, nègre américain, charretier, environ 21 ans.
27. Daniel, nègre américain, de champ, environ 25 ans.
28. Valentin, nègre créole, charretier, environ 41 ans.
29. Alexandre, nègre créole (race Sambo, infirme,) de champ, environ 40 ans.
30. Peter Hall, nègre américain, de champ, environ 24 ans.
31. Pierre, nègre créole, charretier, environ 35 ans.
32. Yoke, nègre américain, de champ, environ 22 ans.
33. Prudent, nègre d'Afrique, de champ, environ 38 ans.
34. Gautier, (ayant une hernie,) jardinier, environ 38 ans.
35. George, nègre américain, charretier, environ 22 ans.
36. Gabriel, nègre américain, de champ, environ 19 ans.
37. Nina, négresse américaine, de champ, environ 20 ans.
38. Cecilia, négresse américaine, de champ et un peu blanchisseuse, environ 26 ans.
39. Hélène, négresse américaine, de champ, environ 22 ans.
— Avec son garçon nommé Eugène, environ 3 ans.
40. Rose, négresse d'Afrique, cuisinière, environ 40 ans.
— Avec ses deux petites négrites nommées Céleste et Rosalie, environ 8 et 9 ans.
41. Azélie, négresse créole, servante et couturière, environ 16 ans.
42. Michel, enfant créole, fils de Rose, environ 14 ans.
43. Jean Baptiste, enfant créole, fils de Rose, environ 12 ans.
44. Clarisse, négresse créole, servante et couturière, environ 35 ans.
45. Hannah, négresse américaine (race Sambo,) couturière, environ 25 ans.
— Avec ses deux négrillons nommés Daniel, environ 9 ans, et Olivier, environ 7 ans.
46. Nancy, négresse americaine, blanchisseuse et couturière, environ 28 ans.
—Avec ses trois enfans, Valère négrillon, environ 9 ans.
Julie, négritte, environ 6 ans.
Marie Louise, négritte, environ 2 ans.
47. Henriette, negresse créole, servante et couturière, environ 16 ans.
48. Caroline, negresse créole, cuisinière, et environ 35 ans.
49. Joséphine, mulâtressse créole, servante et couturière, environ 35 ans.
50. Georgette, negresse créole, servante et [illegible] 35 ans.
51. [illegible] negresse créole, servante, et couturière, [illegible] ans.
52. Marie, negresse créole, servante et couturiere, environ 20 ans.
avec sa petite mulatresse, nommé Cecile, environ 4 ans.
53. Sophie, négresse créole, servante, environ 14 ans.
54. Françoise, négritte orpheline, environ 7 ans.
55. Vielle Sophie, négresse, créole environ 60 ans.
56. Esther, négresse créole, cuisinière et blanchisseuse, environ 50 ans.
3o. Instrumens aratoires, bêtes a cornes et autres animaux ; savoir ;
1o. Une certaine quantité *D'INSTRUMENS ARATOIRES*, détaillés dans l'inventaire dont il a été parlé ci-dessus.
2o. Trente paires de bœufs.
Vingt-six chevaux américains.
Onze chevaux créoles.
Six mules.
Vingt-cinq vaches.
Neuf veaux.
Cinquante-cinq moutons.
3o. Articles de menage et autres meubles.

CONDITIONS :

Les propriétés et effets ci-dessus seront vendus comme suit :—

Les meubles au comptant.

Les instrumens aratoires, bêtes à cornes et autres animaux, pour toute somme au-dessous de cinquante piastres, au comptant; et au dessus de cette somme, en bons billets endossés à la satisfaction des vendeurs, à un an de crédit du jour de la vente.

Et la terre et les esclaves, en trois paiemens égaux, à 1, 2 et 3 ans de crédit, du jour de la dite vente, en bons billets endossés à satisfaction, comme ci-dessus, et hypothèque spéciale sur la propriété jusqu'a parfait paiement.

Les enchérisseurs sont avertis qu'ils pourront être requis, par un ou plusieurs des vendeurs, de diviser leurs billets par coupons de cinq cent ou mille piastres selon qu'il sera nécessaire pour faciliter la division entre la veuve et les héritiers du défunt. 18 avril—10, 2ps

PAR F. DUTILLET.

PAR ordre de la Cour des Preuves dans et pour la paroisse St. Bernard.

Samedi, 7 mai prochain, à midi précis, à la Bourse Hewlett, seront vendus les biens dépendants de la succession de feu *Joseph Amédée Reggio*, situés en la paroisse St. Bernard, à la Terre-aux-Bœufs, consistant :

1o. **EN UNE HABITATION** établie en sucrerie, mesurant environ vingt arpens de face sur chaque bord du Bayou aux Bœufs, sur une profondeur de quarante arpens de chaque côté du dit bayou, bornée par le haut par les terres de Francisco Alfonso, et par le bas par celles de la Vve. Nuñez ; vingt-deux nègres de choix, tous garantis, cinq paires et demie de bœufs de tire, quatorze chevaux, cinq vaches avec quatre suivants, et les instrumens aratoires. Il y a sur la dite habitation, quarante-cinq arpens de cannes plantées cette année, et quarante arpens de premiers rejetons.

2o. **UNE TERRE** de cent vingt-trois arpens environ de face, connue sous le nom d'île Wiltz, propre à faire une vacherie, et sur laquelle il y a une vingtaine de bêtes à cornes, à une lieue environ de l'habitation principale.

CONDITIONS DE LA VENTE.

La sucrerie, les esclaves et animaux en un seul et même lot, en quatre termes, savoir : un quart en tout mars 1832, un quart en tout mars 1833, un quart en tout mars 1834, et le dernier en tout mars 1835; l'île une moitié en tout mars 1832, et l'autre en tout mars 1833 ; le tout en billets par coupons et endossés à la satisfaction des intéressés, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente et d'hypothèque, aux frais des acquereurs, seront passés par M. Charles Jannin, notaire à la Nlle. Orleans.

Dans le cas où l'habitation ne serait pas vendue le dit jour, faute d'acquereur, les esclaves seront immédiatement mis en vente par tête, par le même encanteur, payables dans ce cas, en tout mars 1832 et 1833. 19 avril—8

PAR T. MOSSY.

SAMEDI, 7 Mai prochain, à midi, il sera vendu sans réserve à la Bourse,

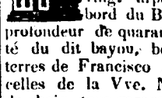

Le bateau à vapeur **NATCHEZ**, tel qu'il est mouillé à la Levee, ensemble, sa machine à vapeur et tous ses agrès et appareaux. Ce bateau construit d'une manière substantielle, ayant sa membrure en chêne vert, est calculé pour durer très-longtems. Sa machine est à basse pression, et ses bouilloires faites à grands frais, sont dans le meilleur état. Il a une chambre parfaitement installée pour les passagers, et est generalement bien pourvu de tout ce qui est necessaire.

Conditions :—Un quart comptant, un quart à 6 mois, et le reste à 12 mois, en papier endossé à satisfaction. 26 avril.

VENTES PAR LE MARSHAL.

E. St. Martin contre *W. Perkins.*

EN vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'hon. Ch. Maurian, juge president de la cour de cité, j'exposerai en vente, lundi 9 mai prochain, à midi, sur les lieux, rue des Remparts, entre les rues St. Pierre et Toulouse, 39 boucauts de sucre, saisis dans l'affaire ci-dessus.

29 avril L. DAUNOY, marshal

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. J. F. Smith, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, mardi 10 mai, à 4 heures, au Principal; diuers articles de comestible, ssisis à la poursuite de F. McManus.

29 avril L. DAUNOY, marshal.

Wm. H. Corcet contre *J. Fowler.*

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. P. F. Smith, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, mardi 10 de mai prochain, à 4 heures p. m., au Principal, une charrette et ses harnais, et 30 planches de chalan, saisis dans l'affaire ci-dessus.

29 avril. L. DAUNOY, marshal.

Mme. Lucy contre *M. Pepera.*

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. B. Beauregard, juge conseiller, j'expos. rai en vente, samedi 7 mai, à 4 heures, au Principal, une Armoire, saisie dans l'affaire ci-dessus.

28 avril L. DAUNOY, marshal

James Mager contre *F. N. Fiming, R. F. Margo* contre *le même.*

EN vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés, par l'hon. P. Smith, juge conseiller de la Cour de Cite, j'exposerai en vente, vendredi 6 mai prochain, à 5 heures de l'après midi, rue de la Nouvelle-Levee, 2 barils genièvre, 1 do. whiskey, 1 do. bœuf, 1 caisse tabac, 1 caisse the &c. saisis dans les affaires ci-dessus. L. DAUNOY,

23 avril marshal

J. Gabaroche contre *E. Cerron.*

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller, j'exposerai en vente, mardi 3 mai prochain, à 4 heures, au Principal, 4 bques. liqueur, 35 pots blancs, une quantité de bouteilles vides, 4 rames papier brun, ½ bl. sucre blanc, fruits à l'eau de vie et divers autres articles de comestible, saisis dans l'affaire ci-dessus.

22 avril. L. DAUNOY, marshal.

Benjamin White vs. *une embarcation dont les propriétaires ne sont pas connus.*

EN vertu d'un writ de saisie provisoire à moi adressé par l'hon. G. Préval, j'ai pris possession de la dite embarcation, et, par le présent, je cite et j'exhorte toutes personnes ayant ou prétendant avoir quelques réclamations contre la dite embarcation, d'avoir à comparaître en pleine cour, sous quinze jours, pour déduire les raisons pour lesquelles la dite embarcation ne serait pas condamnée à être vendue pour payer les réclamations du dit demandeur pour frais de sauvetage, comme il appert par sa pétition. L. DAUNOY,

22 avril marshal.

Le Maire, les Aldermen et habitants de la Nlle. Orléans vs. *E. A. Fliming.*

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, mercredi 4 mai prochain, à 4 heures, au Principal, 6 bques. de mesure de différentes liqueurs, avec divers autres articles, saisis dans l'affaire ci-dessus.

22 avril. L. DAUNOY, marshal.

Lewis C. Hutchinson vs. *Mme. Morris.*

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. B. Beauregard, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, Jeudi 5 mai prochain, à 4 heures, au Principal, divers meubles, saisis dans l'affaire ci-dessus.

22 avril. L. DAUNOY, marshal.

Madeleine Bernard, f. d. c. l. vs. *Bastien Duplessis h. d. c. l.*

EN vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'hon. C. Maurian, juge président de la cour de cité de la N.-Orléans, j'exposerai en vente, le samedi 21 mai prochain, à midi, à la Bourse d'Hewlett, la moitié du terrain no. 5 dans l'ilet 69, faubourg Lacourse ; la dite moitié de terrain, mesurant trente pieds de face à la rue Thalie, sur cent vingt de profondeur, saisie dans l'affaire ci-dessus.

18 avril. L. DAUNOY, marshal.

CUIRS.—64 Côtes de Cuirs épais, de l'Amérique du Sud, récemment reçus et à vendre par

16 avril J. W. ZACHARIE & Co.

IMPORTATION NOUVELLE.

L'Hydroconion,

OU BAIN EN PLUIE.

TOUT ce qui tient à la propreté du corps, tout ce qui peut prévenir les maladies rentre dans le patrimoine de l'hygiène, cette partie de la médecine que M. Schneider vient d'enrichir par la précieuse découverte de l'hydroconion.

L'importation faite en France par M. Walz de l'appareil propre à l'administration de ce nouveau mode de bains, lui a mérité l'approbation de la Société de médecine pratique de Paris, à laquelle il l'a soumise, et lui a valu, de la part du public, par l'usage général qu'il fait de son nouvel appareil, la juste récompense du service qu'il a rendu à l'humanité.

Ces bains dont l'utilité est généralement reconnue en France, et sous le rapport de la médecine et notamment sous celui de l'hygiène publique, réunissent des avantages trop immenses pour n'en pas faire une mention particulière afin de recommander au public l'appareil importé en notre ville, par M. Gicquel.

Le liquide contenu dans un réservoir élevé au dessus du bain, et cédant à son propre poids, se précipite de là, suivant les lois de l'hydrolique en des tuyaux plus étroits et disposés de différentes manières, pour sortir à travers une foule d'ouvertures capillaires qui le projettent en forme de jets d'eau sur toute la surface du corps ou sur l'une ou l'autre de ses parties suivant la direction des ouvertures capillaires.

Les eaux simples ou composées, naturelles ou artificielles, les décoctions, les teintures aromatiques, les spiritueux &c. peuvent être indifféremment employés dans l'hydroconion; non seulement l'appareil peut servir aux bains en pluie, mais il peut servir aussi à donner des douches soit liquides soit vaporeuses sur la tête, le tronc et les membres.

Sous le rapport de la médecine pratique l'usage de ces bains d'après leur mode varié d'administration, a produit les plus heureux résultats ; les médecins ont déjà obtenu de nombreux succès dans une foule de cas tels que les engorgemens goutteux, les glandes strumeuses, les contractures des muscles, le scorbut, les digestions lentes, les fatigues, les épuisemens divers, les affections tuberculeuses de la peau, les éruptions de toute nature même dartreuse, les affections nerveuses et une foule de maladies où il s'agit également de modifier l'économie animale.

Considéré en outre sous le point de vue hygiénique l'usage de l'hydroconion est non seulement salutaire, mais il résulte de son emploi cet état de bien être, ce développement progressif des forces qu'on est loin d'éprouver après le bain par immersion : le lavage perpetuel des diverses parties du corps frappées de plus par arrosement, l'excitation que le frappement répété du liquide produit sur toute la peau, l'activite generale et le ton qui en résultent ; l'impression douce et agreable et la propreté qui en sont la suite, la faculté de transformer la vapeur en pluie et la pluie en vapeur ; toutes ces conditions sont autant de causes hygiéniques trop averées pour qu'il soit utile de s'etendre davantage à cet egard.

Les bains en pluie diffèrent du bain par immersion, en ce que dans l'usage de celui-ci, la pression que l'eau exerce sur le corps produit souvent une difficulté de respirer tellement forte, qu'elle amène un essoufflement très incommode: le sang se porte à la tête ; de la douleur et vertige.

Le bain par aspersion au contraire produit un tout autre effet : l'eau qui tombe sur la surface du corps en goutelettes plus ou moins chaudes aide à la transpiration ; un leger chatouillement se fait sentir dans toutes les parties du corps ; la respiration se fait avec regularite ; elle devient de plus en plus large, le pouls s'accelère mais sans cesser d'être regulier, et, si l'on peut s'exprimer ainsi : les articulations sont plus fortes ; car on n'éprouve pas le sentiment de faiblesse qui suit toujours le bain d'immersion ; enfin on peut considérer l'invention de l'hydroconion comme l'objet d'une nouvelle jouissance dans la vie domestique à cause des sensations douces et agreables qu'il fait éprouver, et aussi en ce qu'il facilite chez l'un et l'autre sexe l'entretien de la propreté si salutaire au corps.

Avec l'appareil de M. Walz on peut prendre les bains chauds, frais et froids, les bains de douches et d'injections, les bains médicamenteux, onctueux, alcalins ou excitants, les bains de siège et enfin les bains à vapeur dont l'utilite est si grande et qui cependant sont si négligés à cause des frais immenses et des soins qu'a toujours necessités l'installation d'un bain dombes à vapeur.

Ces nouveaux bains, outre le peu d'espace qu'ils peuvent occuper dans un appartement, ne causent aucun dérangement dans le service d'une maison ; on trouvera même, s'il faut entrer jusque dans les plus petits détails, economie de temps, de combustible et d'eau ; faits sous la forme de certains meubles ces mêmes bains peuvent orner le cabinet de toilette le plus riche, le salon le mieux decoré, comme la chambre la plus simple et la plus modeste, ces bains sous la forme d'une bibliothèque ou d'une armoire, se trouveront toujours faire partie des meubles indispensables d'une maison.

Mr. Gicquel, autre par Mr. Walz aux secrets de l'établissement de cet appareil se chargera de les établir sous la forme et de la manière qu'on lui indiquera.

Le public sera admis à les visiter le 1er. mai prochain, à l'établissement des Bains Hydroconion, rue Bourbon, entre les rues St. Anne et Dumaine. 28 avril—15, 2ps

AVIS.—Les livres pour recevoir les souscriptions destinés à former le capital de la *Compagnie de Banque et de Canal de la Nouvelle-Orléans*, seront ouverts de nouveau jeudi, 12 mai prochain, au Bureau de la Compagnie, et resteront ouverts ce jour là et les jours subséquents, (les dimanches exceptés) depuis neuf jusqu'à dix heures du matin, jusqu'à ce que le nombre d'actions soit complet.

Par ordre de la Direction,

D. SHELDON, *Secrétaire.*

Nlle.-Orléans, 20 avril 1831.

21 avril—30

EN débarquement du *de Witt-Clinton*, 12 bques. huile de baleine supérieure, rafinée en été ; 5 ballots ferblanterie moirée ; 10 caisses *arrow-root* supérieure.—A vendre, rue de la Levée, no. 39, chez

25 avril THOMPSON & GRANT.

AVENDRE.—Deux bons **BILLARDS**, complets et parfaitement conditionnés, s'adresser au bureau de cette feuille. 22 avril.

Changement de domicile.

CHIRURGIE DENTAIRE.

M. J. FONTANGES ayant changé de domicile, profite de cette circonstance pour remercier les personnes qui ont daigné l'honorer de leur confiance et pour informer le public que sa nouvelle demeure est rue Condé, entre les rues Ste. Anne et Dumaine, maison adjacente à celle du Dr. Formento.

Ayant suivi un cours complet de Chirurgie-Dentaire sous les professeurs les plus distingués de Paris, il peut affirmer qu'il n'y a aucune branche de sa profession qui ne lui soit parfaitement familière. 16 avril—2m

$10 DE RECOMPENSE.

PARTI marron de chez MM. Dugué Frères & Louis Harang, Paroisse Jefferson, lundi dernier, le nègre nommé **DAVIS**, âgé d'environ 30 ans, taille de 5 pieds 9 pouces anglais ; il lui manque une dent devant à la marchoir inférieure.

La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque logera le dit nègre dans une des geoles de cet état. P. E. D. LIVAUDAIS.

4 avril—☞ no. 56, rue de la Levée

FOIN—250 balles en magasin, à vendre par

[5 avril.] *J. W. ZACHARIE et Co.*

LOTERIE

DE

L'ÉGLISE CATHOLIQUE DES

NATCHITOCHES.

8EME. CLASSE DE 1831.

Le tirage aura lieu le Samedi 14 Mai.

GROS LOT

10,000 Piastres!!!!

1	LOT DE	$	3,000	$ 3,000
1	"	"	1,500	1,500
1	"	"	1,000	1,000
1	"	"	800	800
1	"	"	623	623
6	"	"	500	3,000
6	"	"	300	1,800
6	"	"	200	1,200
156	"	"	50	7,800
156	"	"	20	3.180
624	"	"	8	4.992
7800	"	"	4	31,200

PRIX DES BILLETS

Billets Entiers.....$ 4

Demi Billet..... 2

Quarts de Billet..... 1

Chaque paquet ne pourra gagner moins de **SEIZE PIASTRES** :—demis et quarts en proportion. JEAN BAPTISTE FAGET,

28 avril *Directeur.*

2000 Livres cire, à vendre par

27 avril. GRAY & DURRIVE.

933 Sacs café de la Havane, en debarquement de la goëlette Robert Centre, et à vendre par THAYER, HURD & CO.

27 avril. rue des Magasins, no. 29.

DOUBLONS et pièces en or, à vendre par

27 avril. J. MAGER.

PEAUX de chevreuil, à vendre par

27 avril. J. MAGER.

BLANC DE BALEINE, MAQUEREAUX &c.—100 caisses blanc de baleine, 4, 5 et 6 à la liv.; 200 barils maquereaux no. 2, 200 do. no. 3, 400 caisses morue, très large et de première qualité en débarquement et à vendre par

27 avril. STETSON & AVERY.

PORC & JAMBON.—1000 barils porc, *prime*, 100 caisses jambons, plats-côtés et épaules, récemment reçus et à vendre par

S. C. BELL,

26 avril rue du Canal no. 60

HABILLEMENS D'ÉTÉ.—Lee, Walton & Co., au coin des rues de la Douane et de la levée, *ont reçu par le de Witt-Clinton et autres arrivages récents de New-York*, un assortiment complet d'habilemens d'homme, d'enfant, &c. fins et communs, qu'ils offrent à vendre en gros et au detail, à des prix modérés.

26 avril.

CHANGEMENT DE DOMICILE

MADAME **GICQUEL**, accoucheuse, a transporté sa demeure de la rue Ste. Anne à la rue Bourbon, entre Ste. Anne et Dumaine, maison qu'occupaient les messieurs Soulié, No. 211. 23 avril.

BOUCAUTS DE MELASSE.—13 boucauts de melasse, reçus par le brick Elvira, à vendre par Wm. G. HEWES,

28 avril rue du Camp, no. 9

BOIS DE TEINTURE.—24 tonneaux bois de Campêche; reçus par le navire Canton-Packet. A vendre par

Wm. G. HEWES,

28 avril rue du Camp, no. 9

BAIGNOIRES

EN MARBRE D'ITALIE

18 Superbes baignoires en marbre d'Italie convenables pour un établissement de bains publics.—A vendre ensemble ou séparément, s'adresser à THEOD. NICOLET & CO

26 avril rue Royale no. 105.

MARCHANDISES DOMESTIQUES.—25 balles toile à draps grise, de 4 4, épaisse et de qualité supérieure, en débarquement du brick William, et à vendre par

27 avril *STETSON & AVERY.*

LES soussignés ont reçu par le Dewitt-Clinton et autres navires, les articles suivants qu'ils vendront à très bon marché :

Tamarin très frais par barils,
Beurre de cacao.
Essence de girofflée,
Dito d'anis,
Dito de canelle,
Sirop anti-syphilitique du Dr. Gideau de St. Gervais, grandes bouteilles,
Dito de calebasse,
Farine de graine de Lin,
Amadou,
Camphre,
Jalappe en poudre.

F. OGIOL & CO. *Pharmaciens.*

29 av.] Au coin des rues Dumaine et Condé.

CAFÉ D'HAITI.—Seront débarqués ce matin, du navire General-Hand, 250 sacs café d'Haïti, prime, à vendre par

12 avril *J. W. ZACHARIE & Co.*

CAFÉ DE LA HAVANE.—En débarquement du brick Isabella y Juan, de la Havane, 484 sacs café vert, prime, à vendre par

12 avril. J. W. ZACHARIE, & Co.

AVENDRE.—Reçu récemment et à vendre, 12 caisses fromage de Gruyère.

10 boites véritable absynthe.

8 av. THEO. NICOLET & CO.

200 barils approvisionnemens de bâtiment, à vendre par

5 avril. J. W. ZACHARIE & Co.

AVENDRE par Madame Ve. **YVES LE BLANC**, graines fraiches de toutes espèces: reçues de France, comme suit :

Chous d'York, chous Cubus (gros), chous royal pain de sucre, chous durs de Hollande, aubergines violettes, carottes rouges longues, et dito courtes, betteraves roses longues, radis roses saimonés, raves longues roses, épinards, gros poireaux, oignons rouges, ciboules, céleri plein bleu, dito plein rose, chicorée frisée de Meaux, dito scarole, sulsifix, bêtes ou curdes blanches, persil ordinaire, dito frisé, roquette, cresson de fontaine, laitue paresseuse blonde, dito impériale, dito Batavia, asperges, tomates, piments doux, &c. &c. 1er. fév.

GUILLAUME a l'honneur d'informer le public qu'il vient d'ouvrir son Restaurant, rue d'Orléans entre le café Tricolore et celui de l'encognure Bourbon et Orléans; il espère mériter l'estime des personnes qui l'honoreront de leur présence, par l'exactitude qu'il mettra à les servir et par la délicatesse des mets ; il se chargera comme par le passé de toutes sortes de commande concernant son état, repas de noces et de corps ; et il a chez lui des salons pour les dames et sociétés particulières au premier.

L'entrée des salons n'aura aucune communication avec le restaurant, on entrera par le corridor qui conduit aux salons. Il a de plus une très-belle salle à l'Hôtel de la Marine, où il peut mettre 300 couverts.

Il prévient aussi le public, qu'il tient toujours le susdit hôtel ainsi que les Bains, qui seront ouverts l'été et l'hiver. 1 déc—1m.

BAS de soie français, ayant droit au *drawback*, à vendre par

1 mars J. MAGER.

AVIS AU PUBLIC—Le sieur Jean Rapalo, annonce aux personnes qui sont affectées de la vue, qu'il entreprend leur cure, et ose se flatter de mériter la confiance du public en lui soumettant les certificats ci-après.

Sa demeure est toujours rue St. Pierre, près de la prison, No. 64.

Le sieur Jean Rapallo ayant été indignement trompé par plusieurs personnes auxquelles il a administré avec succès son remède, se voit avec regret obligé d'annoncer qu'il n'entreprendra à l'avenir aucune cure sans qu'une partie du paiement convenu ait été effectué. N'étant point médecin, et n'ayant par conséquent aucun droit de se faire payer en justice, plusieurs personnes auxquelles il a rendu la vue, ont eu l'ingratitude de se prévaloir de cette circonstance pour lui frustrer ce qui lui est justement dû. Il publiera sous peu d'autres certificats qui lui ont été délivrés.

Je certifie que M. Jean Rapalo a traité ma fille Marie-Louise, âgée de 11 ans, qui souffrait d'un mal qui lui était venu dans un œil, dans dix jours par le moyen de son remède, la guérison s'est manifestée, et en preuve de la cure, je lui donne cet écrit ce jour.

Nlle.-Orléans, ce 17 mars 1831.

19 mars. VICTOIRE SOUFFRAIN.

Nouvelle-Orléans, ce 15 mars 1831.

Il y avait environ trois mois que mon jeune nègre, nommé Charles, avait un œil affecté et je craignais qu'il ne perdit entièrement la vue, lorsque j'appris que M. Rapallo était possesseur d'un remède pour les yeux : je fis appeler ce monsieur, qui, au bout de douze jours, lui a parfaitement rendu la vue et depuis ce temps mon esclave ne souffre plus de son œil.

BELEFINE BARDOBLE.

Nouvelle-Orléans, 7 février 1831.

Je certifie que M. Jean Rapallo a guéri dans un mois de temps, un des mes yeux qui m'incommodait tellement que je ne pouvais plus travailler, mais grâce à son remède je travaille maintenant et n'éprouve aucune affection à la vue. ANTOINE SEDANO.

Nouvelle-Orléans, ce 1er janvier 1831.

Je certifie que M. Jean Rapallo a guéri en trois jours, les yeux d'un de mes nègres (l'âge de 34 ans) qui en était très incommodé depuis plusieurs mois, au point de se conduire avec peine momentanément : il a été depuis exposé au feu et à différents travaux sans se ressentir de cette dite incommodité.

FURCY VERRET.

Je certifie que M. Jean Rapalo, a traité les yeux de mon enfant, âgé de 3 ans et demi, qui était affligé depuis un mois ; il avait presque perdu la vue ; en huit jours il a été parfaitement guéri.

Nlle.-Orléans, 29 décembre 1830.

AUG